

OFFICE DES CEREALES
Consultation N°C2/0040/2023

L'Office des Céréales lance une consultation pour l'acquisition des équipements de sécurité et de protection individuelle .

Les soumissionnaires intéressés, sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales.

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 4 du cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermées et scellées, libellées au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « **A NE PAS OUVRIR – Consultation N°C2/0040/2023 : Fourniture et livraison des équipements de sécurité et de protection individuelle.**

La validité des offres est fixée à **60 jours** après la date limite de la réception des offres.

Les offres doivent parvenir au plus tard le **11 septembre 2023**, le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi .

Toute offre non conforme au cahier des charges ou qui est parvenue au delà de la date limite, sera rejetée.

